



## Avertissement et menace de licenciement

Par **chana83**, le **14/03/2011** à **20:25**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin de vous demander conseil. Je suis hôtesses d'accueil pour la société x (prestataire de service).

J'ai reçu un avertissement non fondé de mon employeur. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qui a été dit. (On m'a sorti du site sur lequel je travaillais.)

J'ai envoyé un courrier de contestation. De plus, je l'ai reçu (l'avertissement) pendant mon arrêt maladie.

Aujourd'hui, j'ai eu un entretien avec mes supérieurs. Ils n'ont pas été tendre avec moi. Ils m'ont menacé de licenciement car ils n'avaient pas de site pour me placer. Quelques minutes après, ils m'ordonnent de me rendre sur un site très loin de chez moi. En gros c'est soit je le prend soit je vais voir ailleurs.

Que puis je faire?

je n'ai jamais eu d'avenant à mon contrat.

Par **jurigeo**, le **15/03/2011** à **18:02**

Si votre contrat de travail fixe un lieu de travail, l'employeur ne peut pas vous en changer sans votre accord.

Sinon, cela dépend de votre ancienneté et des usages.

Si votre employeur n'a pas de poste à vous proposer il peut vous licencier pour motif économique mais cela suppose qu'il ne peut pas embaucher quelqu'un à votre place....

Faites vous assister par un représentant du personnel ou un syndicaliste.